

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Présents à la séance : 28

Pouvoir : 1

Date de la convocation :  
6 mars 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le douze mars à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Adeline CARITEY et Marie-Christine BOIREAU.

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Matthieu GRIVEL, Adeline CARITEY, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Didier BERNARD, Marie-Christine BOIREAU, Laurent LAGRIFFOUL, Jacqueline PENAUD.

**ETAIT EXCUSE ET A DONNE POUVOIR :** Jérôme VINCENT à Pascale BARBIER.

## Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2024

### Exposé :

Les articles L2312-1 et L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposent que le Maire doit présenter au Conseil Municipal, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (...). Ce rapport doit donner lieu à un débat en séance.

Conformément à ces mêmes articles du CGCT, une délibération spécifique doit prendre acte de ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

### Visa :

Vu l'article 107 de la loi NOTRÉ, du 7 août 2015,  
Vu les articles L.2312-1 et L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires de Saint-Rémy joint,  
Vu la commission des Finances du 11 mars 2024.

### Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'exercice 2024 et de l'existence d'un rapport de présentation.

### Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER  
Maire

